

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le douze décembre à dix-neuf heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury,
M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David -
Mme COUVREUR Laëtitia - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne
pouvoir à Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 01/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) - CITERNES ENTERREES.

Dans le cadre d'une extension supplémentaire de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, Monsieur le Maire présente différents devis pour 2 citernes acier incendie de 30 m³ chacune, à enterrer, l'une Place Bérurier (parcelle AE 345), et l'autre Route de Montreuil (RD 107) - Les Bas de Saint Vincent (parcelle ZB 135).

Après examen, il est demandé que certains de ces devis soient mieux renseignés (terrassement, positionnement et arrimage des cuves, mode d'aspiration, regard d'accès à la trappe de visite...). Aussi, le Conseil Municipal souhaite-t-il ne se prononcer qu'après obtention de ces devis actualisés avec plus de détails et de précisions.

Toutefois, afin que des demandes de subvention puissent être effectuées dans les temps, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'allouer une enveloppe maximale de 28 000 €/citerne acier incendie de 30 m³ à enterrer, soit 56 000 € au total (dont raccordement direct au réseau d'eau) pour ce projet d'extension supplémentaire de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- **DÉCIDE**, pour le financer, de faire des demandes de subvention dont ce projet relève et d'en approuver les plans de financement prévisionnels résultants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 16 DEC. 2022
et Publication ou Notification

du

le Maire

